



AVANTAGES

Bourse d'implication
Lettre de recommandation
Expérience sur un conseil d'administration
Être au courant de ce qui se prépare sur le campus
Supervision d'une organisation et de ses filiales ayant un budget de près de 3 millions et embauchant plus de 120 employés

MISE EN CANDIDATURE

Comité exécutif du MAGE-UQAC

Nom : _____	Président <input type="checkbox"/>
Prénom : _____	Secrétaire général <input type="checkbox"/>
Adresse : _____	V.-P. aux affaires financières <input type="checkbox"/>
_____	V.-P. aux affaires étudiantes <input type="checkbox"/>
Téléphone : _____	V.-P. aux affaires des cycles supérieurs <input type="checkbox"/>
Courriel : _____	V.-P. aux affaires pédagogiques <input type="checkbox"/>
Date : _____	V.-P. aux affaires externes <input type="checkbox"/>
Signature : _____	V.-P. aux affaires institutionnelles <input type="checkbox"/>
Code permanent : _____	

Apportez votre mise en candidature dans une enveloppe scellée au secrétariat du MAGE-UQAC.

Une photo sera prise lors de la remise de la mise en candidature. À noter que toutes les informations de la déclaration de candidature sont du domaine public. Le candidat consent à ce que sa photo et les documents remis lors du dépôt de sa candidature peuvent être utilisés à des fins publicitaires.

Extrait du règlement électoral et référendaire

Article 2 : Déclaration de candidature

§1. Pour être recevable, toute déclaration de candidature doit être adressée au président d'élections dans les délais déterminés par la présente annexe à l'article 2, section 1, chapitre 2.

§2. Toute déclaration de candidature doit contenir les documents suivants :

- a) Le formulaire dûment complété de déclaration de candidature qui est disponible au siège social de la corporation dès le début de la période de mises en candidature;
- b) Une lettre de candidature d'un maximum de cinq cents (500) mots pouvant indiquer, entre autres, les raisons pour lesquelles il désire se porter candidat, sa vision du poste convoité, ses expériences antérieures et ses projets pour le mandat à venir;
- c) Les signatures d'au moins trente-cinq (35) membres de la corporation provenant d'au moins dix (10) associations étudiantes reconnues.
- d) Une lettre d'appui de son association étudiante d'appartenance ou une lettre d'appui d'au moins deux (2) autres associations étudiantes reconnues.

§3. Un candidat désirant retirer sa candidature doit le faire par écrit au président d'élections.

§4. Lors de l'assemblée générale annuelle du trimestre d'hiver, aucune autre candidature ne sera acceptée, sauf pour les postes n'ayant reçu aucune candidature.

S'il-vous-plaît, écrire LISIBLEMENT

Un candidat doit avoir **trente-cinq (35) appuyeurs** membres du MAGE-UQAC parmi 10 associations modulaires ainsi que l'appui formel de son association d'appartenance ou le cas échéant par deux autres associations.

<u>Signature</u>	<u>Association modulaire</u>	<u>Code permanent</u>
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		
21.		
22.		
23.		
24.		
25.		
26.		
27.		
28.		
29.		
30.		
31.		
32.		
33.		
34.		
35.		
36.		
37.		
38.		
39.		
40.		

L'appui des associations doit se faire par écrit sous forme de lettre d'appui, signée par le Président et le Secrétaire général de l'association en question.

Vous devez joindre également une lettre candidature d'un maximum de 500 mots indiquant les raisons pour lesquelles vous postulez.